

**COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE****ARRETE N° 060/2020**

**OBJET : Règlementation de stationnement**  
**6 Rue du Stade.**  
**Taille arbres**

---

NOUS, MAIRE de la commune de GREZIEU LA VARENNE (Rhône)

VU le code général des collectivités territoriales art L2211-1, L 2212-2, L2212-5.

VU le code de la route.

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents.

VU la demande de Monsieur PATERMO en date du 21 avril 2020.

**CONSIDERANT** qu'il va être entrepris des travaux de taille d'arbres.

**CONSIDERANT** qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement pour assurer la sécurité des usagers de la route ainsi que des ouvriers.

**CONSIDERANT** que le secteur en cause est une voirie communale.

**A R R E T O N S**

**ARTICLE 1 :** Du lundi 04 mai au mercredi 06 mai 2020, le stationnement des véhicules sera interdit devant le 6 Rue du Stade.

**ARTICLE 2 :** Une signalisation appropriée sera installée par les services municipaux.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats des travaux 48 heures avant son début.

**ARTICLE 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Vaugneray,
- Monsieur le Responsable de la Police municipale de Grézieu la Varenne,
- Monsieur PATERMO, 6 Rue du Stade, 69290 GRÉZIEU-LA-VARENNE.

Fait à GREZIEU LA VARENNE le 27 avril 2020

LE MAIRE : Bernard ROMIER

